est la preuve qu'un engagement personnel, profond, têtu, peut transformer l'avenir du territoire », approuvé cette dernière, partageant la fierté d'avoir su faire entendre « cette parole commune auprès de Gérald Darmanin, renforçant ainsi, le pôle de services publics sur l'agglomération agenaise, grâce à cette implantation stratégique ».

« 922 jours exactement entre l'annonce du président de la République sur le sol tonneinquais [de la création de trois nouvelles brigades sur le débrel, avant de laisser la parole à François de la Serre pour détailler le projet d'une emprise foncière de 7 800 m², ses accès sécurisés, les entrées distinctes selon les usages et l'harmonisation avec son environnement.

**Moderne et fonctionnel**

Porté par le bailleur Domofrance, maître d'ouvrage, la future brigade de gendarmerie de Pont-du-Casse, sera composée « d'un bâtiment administratif, de locaux techniques et de 17 logements destinés au personnel,

mesure de répondre aux besoins de la population pour nous mettre à disposition une brigade provisoire - plus de 150 000 euros de travaux - une véritable réussite opérationnelle », selon Alexandre Peruch, commandant du groupement de gendarmerie de Lot-et-Garonne, comptant désormais 13 circonscriptions de sécurité publique, dont Pont-du-Casse.

À propos de la future brigade, le colonel a listé un triple objectif derrière sa construction : « Assurer un meilleur

réalisation située sur un axe de circulation important, qui s'inscrit dans les priorités du ministre de l'Intérieur, rappelées il y a quelques jours aux préfets, de renforcer sécurité au quotidien sur l'ensemble du territoire, afin que la gendarmerie puisse faire face à tous les phénomènes de délinquance : les vols, dégradation, refus d'obtempérer, les violences intrafamiliales, et la criminalité organisée avec la lutte contre trafic stupéfiant. »

Les syndicats Sud CT47 et CFDT (la CGT boycotte le sujet) ont relancé les échanges avec une proposition à 17,30 €. Le terrain d'entente a été trouvé à 15.

C'est ce montant que les agents en mission hors résidence administrative et personnelle toucheront au titre du forfait repas s'ils ne présentent pas de justificatif. Et ils pourront être remboursés jusqu'à 20 euros avec.

**Christophe Massenot**

*MARMANDE*

# Le directeur du Foyer du château suspendu

**La semaine dernière, l'administration provisoire de la structure a été mise en place pour une durée de quinze jours pour permettre au foyer de retrouver un fonctionnement normal. Mais tout ne s'est pas exactement passé comme prévu…**



L'administrateur s'est présenté le 24 novembre, au siège de la rue des Adouberies. C.C.

Un peu comme la pluie qui s'abattait hier sur le département, chaque semaine connaît un nouveau retournement de situation à la Maison d'enfants à caractère social (Mecs) du Foyer du château à Marmande. Après les témoignages de parents ou un rapport accablant du Conseil départemental révélé en octobre, son directeur, Philippe Grimonprez, avait fait savoir son étonnement, un mois plus tard, face aux accusations visant l'établissement qui reçoit des publics âgés de 0 à 21 ans en difficulté.

**Obstruction**

Mais face au nombre d'injonctions non levées, notamment en termes de sécurité des enfants, le foyer n'a pas pu échapper à la mise en place d'une administration provisoire par les services de l'enfance du Département. (1)

Selon un courrier qui nous a été transmis, elle devait intervenir lundi 24 novembre, au siège de la rue des Adouberies. Problème, l'administrateur n'a pas pu rentrer dans l'établissement. Deux jours plus tard, la structure aurait alors réalisé ses actes et Bernard Beal, l'administrateur, a pu se rendre à la Mecs. « Il a alors pris immédiatement la décision de suspendre le directeur à titre conservatoire pendant quinze jours et nous verrons ce qu'il va se produire ensuite », confirme Sophie Borderie, la présidente du Conseil départemental.

Selon cette même lettre, ce dernier informe avoir pris ses fonctions pour une durée de six mois, éventuellement renouvelable, « afin de prendre des mesures pour la qualité de l'accompagnement des enfants accueillis au quotidien ».

« C'est une situation que je regrette et il ne s'agit pas là d'une punition. L'objectif, je le répète, ce n'est pas d'alimenter un feuilleton, mais bien d'accompagner cette structure pour qu'elle retrouve, dans les plus brefs délais, un fonctionnement normal en termes financiers ou de ressources humaines, notamment. Et au bout, il y a des enfants que l'on protège. Cette administration provisoire a été déjà éprouvée dans d'autres structures et au bout de quelques semaines, on constate des retours à la normale », entérine Sophie Borderie. Une bonne fois pour toutes ?

**Carine Caussieu**

**(1) Les Mecs dépendent de la Direction enfance famille du Département.**